

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant sur le projet d'implantation d'un parc photovoltaïque au sol au lieu-dit «Le Mas Levrault » sur le territoire de la commune de Saint-Priest-Taurion  
Maître d'ouvrage : SAS URBA 441

La SAS URBA 441, dont le siège social se situe 75 allée Wilhelm, 34961 Montpellier, représentée par M. Julien PICART, a déposé le 24 janvier 2023 une demande de permis de construire concernant un parc photovoltaïque au sol, au lieu-dit «Le Mas Levrault» sur le territoire de la commune de Saint-Priest-Taurion.

### OUVERTURE D'ENQUÊTE – LIEU D'ENQUÊTE

Le préfet de la Haute-Vienne a prescrit, par arrêté préfectoral DL/BPEUP n°2024-6 en date du 29 janvier 2024, l'**ouverture d'une enquête publique**, selon les dispositions du code de l'environnement, **pendant une durée de trente-deux (32) jours consécutifs, du lundi 26 février 2024 à partir de 9h00 au jeudi 28 mars 2024 jusqu'à 18h00**, en mairie de Saint-Priest-Taurion.

### CONSULTATION DU DOSSIER – OBSERVATIONS DU PUBLIC – PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le **dossier d'enquête**, composé notamment d'une étude d'impact sur le projet et de son résumé non technique, des avis de la communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature et de la mission régionale d'autorité environnementale Nouvelle-Aquitaine, de la réponse du maître d'ouvrage à ce dernier avis et de la mention d'absence d'avis de la commune de Saint-Priest-Taurion, **sera consultable en mairie de Saint-Priest-Taurion** afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance **aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public qui sont les suivants :**

- lundi, mardi, jeudi, vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
- mercredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
- samedi de 09h00 à 12h00 (fermé pendant les vacances scolaires)

Le public pourra consigner ses observations et propositions **sur le registre d'enquête publique**, ou les adresser au commissaire enquêteur **par voie postale** à la mairie de la commune de Saint-Priest-Taurion – 24 rue Jean Gagnant - 87480 Saint-Priest-Taurion ou **par courrier électronique** à l'adresse suivante : [pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr](mailto:pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr), sous l'objet « Enquête publique - parc photovoltaïque de Saint-Priest-Taurion », à l'attention du commissaire enquêteur.

M. Clarisse ROUGIER, directeur des ressources humaines à la SNCF en retraite, désigné le 11 janvier 2024 par le vice-président du tribunal administratif, recevra également les observations écrites et orales du public lors de ses **permanences** à la mairie de Saint-Priest-Taurion, aux jours et heures fixés ci-après :

- lundi 26 février 2024 de 9h00 à 12h00
- mercredi 6 mars 2024 de 14h30 à 17h30
- samedi 16 mars 2024 de 9h00 à 12h00
- jeudi 28 mars 2024 de 15h00 à 18h00

### INFORMATION

- Le dossier d'enquête est consultable sur le site internet des services de l'État dans la Haute-Vienne à l'adresse suivante : [www.haute-vienne.gouv.fr](http://www.haute-vienne.gouv.fr), rubrique «Actions de l'Etat», «Environnement, risques naturels et technologiques », « Energies renouvelables », « Photovoltaïque », ainsi que sur le site internet [www.projets-environnement.gouv.fr](http://www.projets-environnement.gouv.fr).
- Toute personne pourra dès la parution du présent avis et pendant toute la durée de l'enquête, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès des services de la préfecture – direction de la légalité – bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique.
- Des points d'accès à des postes informatiques, où le dossier pourra être consulté, seront disponibles :
  - à la mairie de Saint-Priest-Taurion, aux jours et horaires précités ;
  - à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique, accueil rue Daniel Lamazière à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité et prévenir, préalablement à la visite, par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05 55 44 18 00)
- Des informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de M. Julien PICART – [picart.julien@urbasolar.com](mailto:picart.julien@urbasolar.com) – n° 06 88 99 18 31

### CONSULTATION DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions.

**Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public** pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la mairie de Saint-Priest-Taurion et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique.

Ils seront disponibles sur le site internet des services de l'Etat dans la Haute-Vienne, [www.haute-vienne.gouv.fr](http://www.haute-vienne.gouv.fr), rubrique «Actions de l'Etat », « Environnement, risques naturels et technologiques », « Energies renouvelables », « Photovoltaïque ».

### DÉCISION AU TERME DE L'ENQUÊTE – AUTORITÉ COMPÉTENTE

Le préfet de la Haute-Vienne est compétent pour statuer sur la demande de permis de construire un parc photovoltaïque au sol, au lieu-dit "Le Mas Levrault" sur le territoire de la commune de Saint-Priest-Taurion, déposée par la SAS URBA 441.